

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 14 octobre 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024